

*Anwaltspraxis*

# LE CCBE ET LA SUISSE: DE MEMBRE OBSERVATEUR À UNE PRÉSIDENTE



Albert Nussbaumer Président de la FSA, chef de la délégation suisse auprès du CCBE

**Mots-clés:** Conseil des barreaux européens (CCBE), présidence suisse

La Suisse, représentée par la FSA, est membre à part entière du CCBE depuis 2006. Le CCBE est l'interlocuteur de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe pour tout ce qui concerne la profession d'avocat et sa réglementation. En novembre 2020, Pierre-Dominique Schupp, ancien président de la FSA, a été nommé 3e vice-président du CCBE, qu'il présidera dès lors en 2024.

## I. Introduction

### 1. Les origines du CCBE (tiré du site du CCBE [www.ccbe.eu](http://www.ccbe.eu))

En septembre 1960, lors d'une croisière sur le Rhin, les participants à un congrès de l'UIA (l'Union internationale des avocats) à Bâle ont constaté la nécessité de créer un organe représentatif qui agirait dans l'intérêt des avocats auprès de la Communauté économique européenne (CEE). Les avocats européens avaient ressenti la création de la CEE en 1957 comme une menace importante envers l'indépendance de leur profession. C'est dans cet esprit que les présidents des barreaux ont conclu à bord du bateau un «accord de principe» afin de créer un organe de représentants des six États alors membres de la CEE. Les délégations ont adopté le nom de «Commission consultative des barreaux et associations nationales des six pays de la CEE (réunie à l'intervention de l'UIA)», qui a finalement été simplifié en «Conseil des barreaux européens», tout en conservant l'abréviation «CCBE».

Aujourd'hui, le CCBE s'est élargi et comprend les barreaux de 45 pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de l'Europe élargie. Le CCBE est reconnu comme porte-parole de la profession d'avocat en Europe, tant par les barreaux nationaux que par les institutions européennes. Les représentants de la Commission européenne et du Parlement européen ainsi que d'autres organisations nationales et internationales consultent régulièrement le CCBE sur les questions ou la législation qui concernent les intérêts des avocats en Europe.

### 2. La Suisse et le CCBE (tiré de l'article d'Olivier Freymond paru dans la Revue de l'avocat 8/2007, p. 338 ss)

Das Dokument "Le CCBE et la Suisse: de membre observateur à une présidence" wurde von Patric Nessier, Schweizerischer Anwaltsverband, Bern am 30.04.2021 auf der Website [anwaltsrevue.recht.ch](http://anwaltsrevue.recht.ch) erstellt. | © Staempfli Verlag AG, Bern - 2021

Lors de l'Assemblée générale du 22.6.2001, les délégués de notre Fédération ont admis, à l'unanimité, le principe de l'adhésion de la Suisse en qualité de membre à part entière du Conseil des barreaux européens et ont donné pouvoir au Conseil d'entreprendre toutes les démarches utiles afin d'atteindre cet objectif. Celui-ci s'est réalisé lors de la session plénière qui s'est tenue à Bruxelles les 24 et 25.11.2006. C'est en effet à cette occasion que l'art. IV a) al. 1 des Statuts du CCBE a été adopté dans sa teneur suivante: «Sont membres effectifs, outre les fondateurs de la présente association, la ou les organisations représentatives de la profession d'avocat reconnues comme telles par les autorités compétentes de leur Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen ou des autorités de la Confédération helvétique et désignées par elles pour composer une délégation nationale, et admises en cette qualité par la session plénière en application de l'art. VIII b).» Cette modification des statuts acquise, la FSA a été admise comme l'organisation représentative de la profession d'avocat en Suisse.

### 3. Le CCBE aujourd'hui

L'année 2020, l'année du COVID, a été pour le CCBE celle de son soixantième anniversaire, qui a tout de même pu être marqué par une importante manifestation: la mise sur pied, le 27 octobre, d'une table ronde en ligne, ayant réuni des intervenants prestigieux des institutions européennes et 150 participants, sur le thème de «L'approche de l'Europe en matière de Justice en ligne: comment l'Union européenne peut-elle garantir que la numérisation de la Justice renforce l'accès à la Justice plutôt que de le compromettre?». Le CCBE s'est aussi beaucoup engagé pour soutenir ses membres dans leurs actions et luttes contre les effets de la pandémie. Une autre question importante en 2020 était de traiter les conséquences du Brexit pour le CCBE; compte tenu du souhait du CCBE de maintenir la délégation britannique en tant que membre, une nouvelle

---

Anwaltsrevue 4/2021 | S. 182-184 183 | ↑

---

catégorie de membre a été créée: la délégation britannique est devenue membre «affilié». Ce nouveau statut permet aux Britanniques de rester actifs au sein du CCBE, avec certaines restrictions, en particulier sur les questions relatives aux actions politiques de l'UE. Enfin le CCBE continue à soutenir activement les travaux menés par le Conseil de l'Europe pour une future Convention européenne sur la profession d'avocat; le CCBE estime nécessaire un tel instrument contraignant spécifique, afin de préserver l'indépendance de la profession d'avocat et dès lors l'Etat de droit.

### 4. Vers une présidence suisse du CCBE

La Suisse a été membre observateur au CCBE dès sa création. En 1990, un premier pas important avait été fait, avec la signature d'une convention rendant le Code de déontologie du CCBE applicable aux avocats suisses. Cette convention avait été également signée par les 24 bâtonniers des Ordres suisses. Puis, dans les années 2000, sous l'impulsion et la conduite du Chef de la délégation suisse d'alors, Olivier Freymond, la Suisse a demandé à être admise comme membre effectif du CCBE; les démarches ont été longues et difficiles, mais finalement la Suisse a été admise comme membre à part entière lors de la Session plénière de novembre 2006 (cf. ci-dessus «La Suisse et le CCBE»).

En 2016, après dix ans passés comme membre effectif du CCBE, la délégation suisse a estimé qu'elle pouvait envisager de solliciter un poste de vice-président, et donc ensuite de président du CCBE. Les démarches «diplomatiques» ont à nouveau été longues et difficiles; mais après avoir pris le temps de convaincre une majorité du bien-fondé de la candidature suisse, celle-ci a été déposée, en 2017, en proposant au poste de vice-président pour le 1.1.2020 Pierre-Dominique Schupp, ancien président de la

Das Dokument "Le CCBE et la Suisse: de membre observateur à une présidence" wurde von Patric Nessier, Schweizerischer Anwaltsverband, Bern am 30.04.2021 auf der Website [anwaltsrevue.recht.ch](http://anwaltsrevue.recht.ch) erstellt. | © Staempfli Verlag AG, Bern - 2021

FSA (2013–2015). Après un premier essai manqué de peu, en 2019, où le candidat grec a passé devant pour un souffle, nous avons confirmé la candidature suisse pour la Vice-présidence dès le 1.1.2021, et Pierre-Dominique Schupp y a été élu lors de la Session plénière de novembre 2020, 14 ans après la Session plénière ayant accepté la Suisse comme membre à part entière! La FSA est aujourd'hui fière et heureuse de cette reconnaissance, qui impliquera encore plus et mieux la délégation suisse dans les travaux du CCBE.

## **II. Interview de Pierre-Dominique Schupp, 3<sup>e</sup> vice-président du CCBE, par Peter von Ins**

*Comment es-tu devenu vice-président du CCBE?*

Le CCBE (Conseil des barreaux européens) est une organisation européenne qui a aujourd'hui plus de 60 ans.

La Fédération suisse des avocats en est un membre à part entière depuis une quinzaine d'années.

Après avoir été bâtonnier de l'Ordre des avocats vaudois puis président de la Fédération suisse des avocats, j'ai eu l'occasion d'intégrer la délégation qui représente la FSA au CCBE. L'idée a ainsi ensuite germé que, au même titre que les autres pays membres du CCBE, la Suisse pourrait lancer une candidature.

Ce fut un processus long et compliqué et qui n'a d'ailleurs pas été immédiatement couronné de succès puisque j'ai dû, si on peut dire, passer un tour.

J'ai été élu 3<sup>e</sup> vice-président lors d'une assemblée qui s'est déroulée en novembre 2020 et j'ai pris mes fonctions le 1.1.2021.

*Je constate que les membres du CCBE sont des pays. Peut-on dès lors dire que le CCBE est un peu la Fédération européenne des avocats?*

Il paraît important de souligner que le CCBE comprend aujourd'hui 31 membres à part entière à savoir tous les pays membres de la Communauté européenne, les pays membres de l'Espace économique européen ainsi que la Suisse. En 2005, l'assemblée plénière du CCBE avait modifié ses statuts pour que la Suisse puisse devenir membre à part entière.

L'année dernière, la Grande-Bretagne a dû abandonner, pour les raisons que vous connaissez, son statut de membre à part entière et un nouveau statut de membre affilié a été créé. Le CCBE compte donc également maintenant un membre affilié (la Grande-Bretagne) ainsi que quelques membres observateurs, en principe des Etats européens mais qui ne sont pas membres de la CE et qui suivent les travaux du CCBE sans pouvoir toutefois formellement prendre part au vote.

Pour revenir à ta question, on peut effectivement affirmer que, sur un plan institutionnel, le CCBE représente auprès de la Communauté européenne, les fédérations nationales d'avocats. Cela signifie toutefois aussi que l'on ne peut pas être membre, à titre personnel, du CCBE.

*Comment est organisé le CCBE?*

La structure du CCBE peut paraître un peu particulière, vue en tout cas depuis la Suisse: l'assemblée plénière, soit l'équivalent de l'assemblée générale en Suisse, se réunit deux fois par année.

C'est elle qui prend les décisions les plus importantes notamment en matière d'élection, d'approbation des comptes et de modifications des statuts. Le travail le plus important est effectué par le comité permanent dont la composition n'est toutefois pas très différente de celle de l'assemblée plénière dès

lors que chaque délégation y est représentée. Il faut préciser ici que le droit de vote (et d'ailleurs aussi sa participation financière) de chaque délégation est pondéré selon le nombre d'avocats dans chaque pays. Ainsi le poids en droit de vote de l'Allemagne ou de la France est trois fois plus élevé que celui de la Suisse ou de la Belgique. Le comité permanent siège quatre ou cinq fois par année et suit de très près les travaux opérationnels qui sont menés par la Présidence elle-même composée du président et des trois vice-présidents. Leur mandat est limité à une année, le premier vice-président remplaçant, selon la tradition, le président et ainsi de suite. Le CCBE dispose également, à Bruxelles,

d'un Secrétariat général composé d'une quinzaine de personnes avec à sa tête un secrétaire général.

Il faut souligner que le Secrétariat général est un organe extrêmement important et qu'il emploie une demi-douzaine de juristes et d'avocats de grand niveau et qui suivent de très près les travaux européens qui concernent la profession d'avocat de manière générale et le droit en particulier et qui sont aussi très actifs sur le plan du lobbying, élément essentiel dans les activités du CCBE.

En outre, pour avancer dans ces travaux, le CCBE compte beaucoup sur l'expertise de ses membres, respectivement des juristes et des avocats que ceux-ci délèguent pour des tâches particulières. Ainsi, par exemple, le Comité dit «blanchiment» fait un excellent travail d'analyse des textes qui sont en préparation à Bruxelles et prépare les prises de positions officielles et rédige des recommandations qui sont toutes accessibles sur le site internet du CCBE ([www.ccbe.eu](http://www.ccbe.eu)), en français et en anglais. Pour la Suisse, M<sup>e</sup> Didier de Montmollin, avocat à Genève, est une des chevilles ouvrières de ce comité.

Ainsi, il est possible de faire remonter vers le Secrétariat général et ensuite auprès de la Commission européenne des avis juridiques émanant d'experts, des informations, indications et interprétations qui viennent de toute l'Europe.

Ceci est extrêmement important dans la mesure où les sensibilités ne sont, à l'évidence, pas les mêmes d'un côté ou de l'autre de l'Europe.

*Quels sont les activités, tâches et domaines principaux sur lesquels le CCBE est actif?*

Il y en a évidemment beaucoup et il serait trop fastidieux de tous les évoquer ici. Je renvoie à cet égard le lecteur au site internet du CCBE.

Toutefois, on peut citer, quant aux domaines principaux sur lesquels portent actuellement les activités du CCBE, la protection des droits des citoyens et la confidentialité des échanges avec leur avocat ou, si vous préférez, la défense du secret professionnel.

Vous n'êtes pas sans savoir que si la lutte contre le blanchiment de capitaux est une préoccupation suisse, européenne et mondiale importante, les autorités européennes souhaitent renforcer encore la surveillance et le contrôle notamment en battant en brèche le secret professionnel. Il s'agit d'une préoccupation qui occupe également beaucoup la Fédération suisse des avocats. Il faut toutefois souligner que bon nombre d'initiatives, et qui sont parfois prises en Suisse, le sont parce qu'elles l'ont déjà été sur un plan européen. Dans ce sens, le CCBE travaille beaucoup, notamment auprès des autorités européennes afin de souligner l'importance du travail des avocats. Dans ce sens, le CCBE veille à ce que le public et les législateurs, que ce soit la Commission européenne ou le Parlement européen, restent conscients que l'indépendance de la profession d'avocat est un pilier fondamental de l'Etat de droit.

Dans ce sens, on sait que l'indépendance de la justice et, parfois aussi, celle des avocats peut être mise en

péril dans certains Etats qui ne sont pas si éloignés de nous. Le CCBE intervient aussi, dans la mesure de ses possibilités, pour défendre les intérêts des avocats et, ce faisant, également des citoyens. Cela fait partie des tâches essentielles du CCBE. Ce dernier se veut aussi être un acteur majeur dans les démarches que le Conseil de l'Europe pourrait prochainement lancer en vue de l'élaboration d'une Convention européenne sur les avocats.

Le CCBE a également de réguliers contacts avec les autorités politiques et judiciaires européennes au plus haut niveau. J'ai eu l'occasion, récemment, de rencontrer notamment le commissaire européen à la Justice et à la Concurrence, M. Didier Reynders. La Présidence du CCBE rencontre également régulièrement des représentants de la Cour européenne des droits de l'homme, de la Cour de justice et, très prochainement, de l'Office du Procureur européen qui est en train d'être mis en place.

Ceci montre, si besoin était, que le CCBE est considéré comme l'organe de référence représentant les avocats en Europe.

Un axe sur lequel le CCBE est également très actif porte sur la numérisation de la justice (intelligence artificielle, e-Justice, plateformes, etc.). En effet, la simplification des procédures judiciaires et un accès facilité à la justice sont évidemment essentiels mais doivent se faire dans le respect de certaines règles de telle sorte à ce que la qualité de la justice ne soit pas compromise. Le CCBE travaille beaucoup dans ce domaine.

Pour donner un exemple concret, le CCBE a notamment élaboré une recommandation quant à l'usage de certaines plateformes. Cette recommandation a été reprise, quasiment telle quelle, par l'Ordre des avocats vaudois il y a quelques mois.

Le fait que de nombreux spécialistes venant de nombreux pays et avec des horizons différents participent aux travaux du CCBE, représente une importante plus-value pour la qualité du travail, et je pense qu'il serait opportun que les Ordre cantonaux ou, pourquoi pas, la Fédération suisse des avocats s'en inspirent encore davantage qu'ils ne le font déjà pour éviter de faire le travail à double ou à triple.

*Quelle a été ta motivation de t'engager au sein du CCBE?*

Après avoir exercé les fonctions de président de l'Ordre des avocats vaudois, donc sur un plan cantonal, puis de la Fédération suisse des avocats, sur un plan suisse, j'ai voulu continuer mon engagement sur le plan européen, donc sur un plan plus vaste.

D'une part parce que l'intérêt de la profession a toujours été au centre de mes préoccupations. D'autre part aussi parce qu'il m'a paru important que la Suisse puisse jouer un rôle plus actif au niveau européen et ce malgré certaines réticences que l'on peut avoir à l'égard de l'Europe dans notre pays. Je peux vous assurer, pour voir comment le CCBE fonctionne, que l'Europe n'est pas un mirage, loin de là, et que le travail qui s'y fait l'est de façon extrêmement sérieuse et constructive.